Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Par courriel

Montréal, le 26 janvier 2017

Objet : Demande d'accès concernant les adresses suivantes : 1600, 1650, rue Saint-Louis(les Cours Mitchell), Montréal

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 19 janvier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Formulaire d'attestation de la réalisation de travaux de réhabilitation, 8 avril 2001, 11 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636 #241
Télécopieur : 514 873-5662

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec)
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Courriel Nezha.Boumchagdidin@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 1500 et 1550, rue Saint-Louis, Arrondissement Saint-Laurent, Montréal (Québec)	
N^os de lots : 3 315 282	**Coordonnées : DEG.DEC.NAD83** **Latitude :** 45,50716° N **Longitude :** 73,67235° O
Nom du cadastre : du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ☒ OU DU LOCATAIRE ☐	
Nom : Monsieur André Bramos, président	
Nom de l'entreprise : Les Condos Laurin/St-Louis S.E.C.	
Adresse : 4125, Autoroute des Laurentides, Laval (Québec)	**Code postal :** H7L 5W5
N° de téléphone : (450) 781-3510	**N° de télécopieur :** (450) 781-3520
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Document 1 : Rapport de surveillance environnementale des travaux de réhabilitation – Sols affectés par des produits pétroliers – Projet « Développement résidentiel – Terrain no 6 », Arrondissement Saint-Laurent, Montréal (Québec), Quéformat ltée, Dossier no 12899-2E3, 24 septembre 2007. Document 2 : Rapport de réhabilitation environnementale – Les Cours Mitchell – Phases A et B – Projet de développement résidentiel « Site Robert-Mitchell – Terrain no 6 », Arrondissement Saint-Laurent, Montréal (Québec), Groupe Qualitas inc., Dossier 50236-E3, 8 avril 2011.	
Firme : Groupe Qualitas inc.	
Auteur : Yves Peyrat, ingénieur, M.Sc.A. et Éric Hardy, ingénieur	**Date :** 8 avril 2011

Après vérification du rapport final des travaux de réhabilitation, j'atteste que les travaux ont été réalisés conformément aux exigences du plan de réhabilitation, préalablement autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ÉRIC HARDY	**179**
Nom de l'expert (en lettres moulées)	**Numéro d'identification de l'expert**
	8 août 2011
Signature de l'expert	**Date**

p. j. Grille d'attestation pour la réalisation de travaux de réhabilitation

GRILLE D'ATTESTATION

RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :	Document 1 : Rapport de surveillance environnementale des travaux de réhabilitation – Sols affectés par des produits pétroliers – Projet « Développement résidentiel – Terrain no 6 », Arrondissement Saint-Laurent, Montréal (Québec), Quéformat ltée, Dossier no 12899-2E3, 24 septembre 2007. Document 2 : Rapport de réhabilitation environnementale – Les Cours Mitchell – Phases A et B – Projet de développement résidentiel « Site Robert-Mitchell – Terrain no 6 », Arrondissement Saint-Laurent, Montréal (Québec), Groupe Qualitas inc., Dossier 50236-E3, 8 avril 2011.
NOM DU CLIENT : Constructions Marton – Division de Louisbourg SBC, S.E.C.	
NOM DE L'EXPERT : Éric Hardy, ingénieur	**N^{O} D'IDENTIFICATION :** 179

À compléter par le Ministère

NOM DU VÉRIFICATEUR DU MINISTÈRE :

INSTRUCTIONS

L'information à inscrire dans les colonnes de la grille d'attestation est précisée ci-dessous (si l'espace n'est pas suffisant, veuillez joindre des pages complémentaires) :

- **TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER** : Inscrire le titre (à la page 2) et il sera répété sur chacune des pages de la grille.
- **ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION :** indiquer si l'élément est présenté et traité dans le rapport de réhabilitation à attester en cochant dans l'une des colonnes « OUI », « NON » ou « N\A ».
- **ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION :** à remplir seulement pour les éléments qui sont spécifiés dans le plan de réhabilitation qui a été approuvé par le MDDEP au préalable en cochant dans l'une des colonnes « OUI », « NON » ou « N\A ».
- **RÉFÉRENCE :** indiquer la page et la section où l'élément est traité dans le rapport de réhabilitation.
- **JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN :** indiquer la justification donnée par l'auteur de l'étude à l'effet que l'élément n'est pas traité ou est différent du plan de restauration dans le rapport de réhabilitation ainsi que le numéro de la page correspondante.
- **COMMENTAIRES :** l'expert peut émettre un commentaire en relation avec l'élément évalué.
- **N/A** : Non applicable : Lorsqu'un élément n'avait pas a être considéré dans la réhabilitation du terrain en cause.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Rapport de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale									
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	**ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION**			**ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)**			**RÉFÉRENCE**	**JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)**	**COMMENTAIRES (expert)**
	Oui	**Non**	**N/A**	**Oui**	**Non**	**N/A**			
1 Identification du propriétaire ou du locataire	X					X	Document 2, Section 1.1,		Ancien propriétaire identifié comme demandeur dans le plan
2 Localisation du terrain									
2.1 Nom de l'entreprise		X				X		Usage résidentiel identifié (condominiums)	
2.2 Adresse du terrain (no civique)	X					X	Document 2, Section 1.3		
2.3 Coordonnées (latitude, longitude)	X					X	Document 2, Section 1.3		
2.4 N^{os} de lots	X			X			Documents 1 et 2, Section 1.3		
2.5 Nom du cadastre	X			X			Documents 1 et 2, Section 1.3		
3 Introduction									
3.1 Problématique	X			X			Document 1, Section 1.4 Document 2, Section 2.0		
3.2 Objectif de réhabilitation	X			X			Documents 1 et 2, Section 2.0		
3.3 Description sommaire des travaux	X			X			Document 1, Section 4.1 Document 2, Section 3.1		

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Rapport de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale									
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
3.4 Le plan de réhabilitation a été approuvé par le ministre (voir consigne no 5)	X					X	Documents 1 et 2, Section 2.0		
4 Travaux de réhabilitation									
4.1 Les techniques d'excavation des sols décrites dans le rapport de réhabilitation correspondent à celles prévues au plan de réhabilitation	X			X			Document 1, Section 4.3 Document 2, Section 3.2		
4.2 Les modifications au plan d'excavation prévu (indication de la localisation et des volumes de sols en supplément ou en moins) sont présentées dans le rapport, le cas échéant			X			X			
4.3 La méthode de ségrégation des sols contaminés excavés (A-B) (B-C) (C-D) (> D)[1] est conforme à ce qui a été prévu au plan de réhabilitation	X			X			Document 1, Section 4.3 Document 2, Section 3.2		
4.4 Les conditions de l'entreposage temporaire des sols contaminés sur le terrain (ex. : recouvert de toiles étanches) respectent le plan de réhabilitation			X			X			
4.5 La procédure d'échantillonnage des sols pour le contrôle du fond et des parois d'excavation est conforme au Guide de caractérisation des terrains	X					X	Document 1, Section 4.5.2.		

[1] Sols dont les concentrations sont supérieures aux valeurs limites de l'annexe 1 du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Rapport de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale									
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
4.6 Un minimum d'un échantillon de sol est prélevé dans le fond et dans chaque paroi des excavations et est analysé conformément au Guide de caractérisation des terrains	X					X	Document 1, Section 4.5.2		
4.7 Le programme d'assurance et de contrôle de la qualité sur le terrain est complet (voir consigne no 1)	X					X	Document 1, Section 4.5.5		Le programme de contrôle de la qualité suivi en 2007, avant l'émission de la présente grille d'attestation, en mai 2008, incluait l'analyse d'échantillons prélevés en duplicata, mais dans une proportion inférieure à 10 %.
4.8 Prélèvement d'échantillon de sols ponctuel lors d'une contamination en composés organiques volatils (COV)	X					X	Document 1, Section 4.5.2		
4.9 Conservation des échantillons telle que décrite dans le Guide de caractérisation des terrains	X					X	Document 1, Section 4.5		
4.10 Les paramètres analysés respectent ceux présentés au plan de réhabilitation	X			X			Document 1, Section 4.5.2		
4.11 Le nombre d'échantillons pour la caractérisation des sols en piles est adéquat et respecte les exigences du cahier 5 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales			X			X			

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Rapport de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale									
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	**ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION**			**ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)**			**RÉFÉRENCE**	**JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)**	**COMMENTAIRES (expert)**
	Oui	**Non**	**N/A**	**Oui**	**Non**	**N/A**			
4.12 Plan à l'échelle du terrain présentant la localisation des excavations telles que réalisées (en indiquant les résultats analytiques des échantillons de sols dans les parois et dans le fond)	X					X	Document 1, Appendice A, Dessins 12899-2 à 12899-7		Voir également appendice C pour résultats analytiques.
4.13 Profils des parois finales des excavations en localisant les échantillons prélevés et analysés (joints en annexe)	X					X	Document 1, Appendice A, Dessins 12899-2 à 12899-7		
4.14 Tableau de données sur les volumes de sols excavés en fonction du niveau de contamination	X					X	Document 1, Section 4.6, Tableau I		
5 Gestion des sols									
5.1 La gestion des sols contaminés A-B et B-C respecte le plan de réhabilitation et la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ainsi que les règlements[2] (voir consigne no 7)	X			X			Document 1, Sections 4.6 et 4.7, Document 2, Section 3.2		

[2] Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, Règlement sur l'incinération et l'enfouissement des matières résiduelles.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Rapport de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale									
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	**ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION**			**ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)**			**RÉFÉRENCE**	**JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)**	**COMMENTAIRES (expert)**
	Oui	**Non**	**N/A**	**Oui**	**Non**	**N/A**			
5.2 Les remblais hétérogènes excavés et ayant subi un traitement primaire (ex. : tamisage) sont caractérisés en piles selon la méthode du cahier 5 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales ou à même le convoyeur pour en déterminer la gestion tel que prévu au plan de réhabilitation			X			X			
5.3 Destination des sols contaminés > C et > que les valeurs limites du RESC respecte le plan de réhabilitation, la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ainsi que le RESC	X			X			Document 1, Section 4.6		
5.4 Bordereaux de transport des sols contaminés dans un lieu autorisé indiquant le niveau de contamination, les quantités (en masse ou en volume) et la destination (joints en annexe)		X				X		Les preuves d'élimination peuvent être consultées chez Qualitas.	
6 Gestion des matières résiduelles									
6.1 La gestion des matières dangereuses hors site respecte le plan de réhabilitation et le RMD	X					X	Document 1, Section 4.6, Tableau I		
6.2 Bordereaux de transport (document d'expédition) des matières dangereuses dans un site autorisé indiquant le type de matières, les quantités (en volume ou en masse) et la destination (joints en annexe)			X			X			

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Rapport de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale									
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
6.3 La gestion des matières résiduelles non dangereuses respecte le plan de réhabilitation	X					X	Document 1, Section 4.6		
6.4 Bordereaux de transport des matières résiduelles non dangereuses dans un lieu autorisé indiquant le type de matières, les quantités (en volume ou en masse) et la destination (joints en annexe)		X				X		Les preuves d'élimination peuvent être consultées chez Qualitas.	
6.5 Dans les cas de valorisation de matières résiduelles sur un terrain, la façon d'évaluer la biodisponibilité respecte le plan de réhabilitation			X			X			
6.6 La gestion des matériaux de démantèlement qui ne font pas l'objet d'un plan de démantèlement respecte le plan de réhabilitation			X			X			
7 Gestion des eaux									
7.1 La gestion des eaux en fond d'excavation respecte le plan de réhabilitation			X			X			Aucune gestion d'eau d'excavation requise.
7.2 La gestion des phases flottantes ou des phases libres respecte le plan de réhabilitation			X			X			
8 Gestion des matériaux de remblais									
8.1 La qualité des sols de remblais provenant de l'extérieur est spécifiée et respecte ce qui était prévu au plan	X			X			Document 1, Section 4.7, Document 2, Sections 3.2, 3.3.1 et 3.3.2		

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Rapport de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale									
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
8.2 La quantité et qualité des sols du terrain qui sont réutilisés comme remblais sont spécifiées et respectent ce qui était prévu au plan	X			X			Document 1, Section 4.7, Document 2, Section 3.2		
8.3 Plan à l'échelle de localisation des sols contaminés laissés en place et des sols contaminés (A-B) (B-C)[3] utilisés comme remblais (inscrire les volumes de sols résiduels à INFO)		X				X			**INFO :** Terrain réhabilité la base d'une évaluation des risques : présence de sols «>B».
9 Analyses chimiques									
9.1 Rapports analytiques fournis et signés par un chimiste membre de l'Ordre des chimistes du Québec	X			X			Document 1, Appendice D, Document 2, Appendice D		
9.2 Contrôle de qualité des analyses chimiques	X					X	Document 1, Appendice D, Document 2, Appendice D		
9.3 Tableau des résultats des analyses chimiques comparées aux critères d'usage des sols (valeurs limites du RPRT et des valeurs limites du RESC) et, le cas échéant, aux critères d'usage de la Politique pour les eaux souterraines	X					X	Document 1, Appendice C		
9.4 Laboratoire accrédité par le MDDEP pour les analyses effectuées	X					X	Document 1, Appendice D, Document 2, Appendice D		

[3] Les sols gérés sur le terrain d'origine doivent respecter la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Rapport de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale									
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
10 Traitement sur place (in situ) des sols et de l'eau souterraine									
10.1 Description de la technologie de traitement			X			X			
10.2 Description des équipements et des infrastructures utilisées			X			X			
10.3 Objectifs de traitement visés			X			X			
10.4 Vérification des émissions de gaz dans l'environnement (tableau des paramètres de suivi)			X			X			
10.5 Vérification des rejets (eau souterraine et de surface) dans l'environnement (tableau des paramètres de suivi et respect des critères et normes applicables)			X			X			
10.6 Description du programme de suivi pour déterminer l'efficacité du traitement (tableau des résultats d'analyses avant, pendant et après traitement) (sol - eau souterraine)			X			X			
10.7 La désaffectation des installations			X			X			
11 Mesures de gestion du risque									
11.1 Respect de l'avis de restriction d'utilisation si le terrain a fait l'objet de mesures de confinement, de contrôle et de suivi	X			X			Document 2, Section 3.0		

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Rapport de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale									
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
11.2 Les mesures de gestion du risque, autres que l'excavation des sols (mesures de confinement, de contrôle et de suivi) ont été faites selon le plan de réhabilitation	X			X			Document 2, Section 3.0		Mesures de recouvrement modifiées au pourtour de quatre arbres pour leur conservation.
11.3 L'avis de restriction d'utilisation a été inscrit au Registre foncier du Québec dans un bureau de la publicité des droits	X			X			Documents 1 et 2, Section 2.0		
12 Conclusion et recommandations (voir consigne no 3)									
12.1 Discussion de la qualité du terrain à la suite de la réhabilitation et de l'usage possible	X			X			Document 1, Section 5.0, Document 2, Section 4.0		
12.2 Recommandation sur le contenu du suivi environnemental, le cas échéant	X					X	Document 1, Section 4.0, Document 2, Section 4.0		
12.3 Signature de l'auteur du rapport des travaux de réhabilitation	X			X			Document 1, Section 4.0, Document 2, Section 4.0		
13 Démantèlement des bâtiments, infrastructures, structures et équipements									
Les travaux de démantèlement ont été attestés (la grille d'attestation pour le démantèlement est complétée et jointe à la présente)			X			X			